

## TABLEAU SYNOPTIQUE

# PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 Ministère des Transports

## MISSION

Assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec

## VISION

Être reconnu comme un leader de la mobilité durable et de l'électrification des transports qui innove pour contribuer à la prospérité du Québec

## VALEURS

Intégrité, compétence et transparence

## Enjeu 1 : Infrastructures

### Orientation 1 : Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1. Maintenir les infrastructures en bon état	1.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 50 % en 2018)	50 %	51 %	52 %	53 %
	1.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 76 % en 2018)	76 %	77 %	78 %	79 %
	1.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental (mesure de départ : 58 % en 2018)	58 %	59 %	60 %	61 %
	1.4 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées sous la responsabilité du Ministère en bon état (mesure de départ : 58 % en 2018)	60 %	65 %	70 %	75 %
	1.5 Proportion des voies ferrées fonctionnelles sous la responsabilité du Ministère (mesure de départ : 43 % au 31 mars 2019)	43 %	55 %	70 %	80 %
2. Renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques	2.1 Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques (25 projets à réaliser sur la période 2019-2023)	12 %	32 %	60 %	100 %

## Enjeu 2 : Mobilité durable

### Orientation 2 : Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3. Poursuivre l'électrification des transports	3.1 Quantité de GES évités par les véhicules électriques immatriculés (t éq. CO <sub>2</sub> ) (mesure de départ : 65 713 t éq. CO <sub>2</sub> au 31 mars 2019)	105 000	152 000	192 000	245 000
	3.2 Nombre de véhicules électriques dans le parc gouvernemental (mesure de départ : 955 véhicules électriques au 31 mars 2019)	1 000	1 350	1 700	2 000
4. Soutenir la mise en place de services en transport collectif	4.1 Pourcentage d'augmentation de l'achalandage du transport collectif (mesure de départ : 643 millions de déplacements effectués en 2018)	1 %	2 %	3 %	4 %
	4.2 Pourcentage d'augmentation des déplacements des personnes admises en transport adapté (mesure de départ : 8 913 778 déplacements en 2017)	2 %	4 %	6 %	8 %
5. Assurer la sécurité des transports	5.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves (mesure de départ : 1 564 accidents, moyenne triennale de 2016-2017-2018)	≥ 1 %	≥ 3 %	≥ 5 %	≥ 7 %
6. Développer l'intermodalité du réseau	6.1 Pourcentage d'augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (mesure de départ : 177 033 milliers de tonnes en 2018)	1,9 %	3,8 %	5,7 %	7,7 %
7. Appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus	7.1 Proportion des nouveaux projets routiers de 100 millions de dollars et plus, en réalisation, adoptant une approche carboneutre (mesure de départ : 1 projet au 31 mars 2019)	25 %	50 %	65 %	75 %

## Enjeu 3 : Performance organisationnelle

### Orientation 3 : Augmenter l'efficacité et l'efficacité du Ministère

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
8. Assurer une gestion rigoureuse des projets routiers	8.1 Taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers (mesure de départ : 92 % au 31 mars 2019)	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %
9. Gérer de façon rigoureuse les contrats liés aux infrastructures de transport	9.1 Taux de respect global du montant à la signature des contrats (mesure de départ : 97,2 % au 31 mars 2019)	≤ 100 %	≤ 100 %	≤ 100 %	≤ 100 %
10. Accélérer le traitement des demandes d'aide financière reçues des municipalités pour la réfection du réseau routier local	10.1 Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes (n'a jamais été mesuré; nouvel indicateur)	60 jours	55 jours	50 jours	45 jours
11. Améliorer l'expérience client par la prestation électronique de services	11.1 Taux de satisfaction des demandeurs de permis spéciaux de circulation (n'a jamais été mesuré; nouveau service)	70 %	72 %	75 %	80 %